

Arrêté N° 2023-274

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence sciences de l'éducation et de la formation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 11/10/2023

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence sciences de l'éducation et de la formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignant-chercheur	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignant-chercheur	Hélène CROCE SPINELLI	mcf
Professionnelle	Anne HOVART	Formatrice
Professionnelle	Bérengère LABROSSE	Chargée d'insertion professionnelle